

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit français et droit anglo-saxon	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages /		
Autres modalités /		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens. L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
Seconde chance En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2. L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit français et droit anglo-saxon									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1	144	102		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit public CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Institutions Internationales CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Institutions Internationales TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE SPECIALISATION EN DROIT ET LANGUE DU MONDE ANGLOPHONE													
UE	S1	HISTORICAL INTRODUCTION TO FRENCH AND ENGLISH LAW (en anglais)	15			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5	Écrit	1H
UE	S1	UNITED KINGDOM AND EUROPE	15			2	2	Oui	Oui	CC&CT		Écrit	2	Écrit	1H
UE	S1	INTRODUCTION TO COMMON LAW (anglais)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction to Common Law CM	24				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction to Common Law TD		48			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		Oral			
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES VIVANTE 2 (espagnol, italien ou allemand)		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 2	147	81		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Constitutionnel CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Constitutionnel TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Institutions Européennes CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Institutions Européennes TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE SPECIALISATION EN DROIT ET LANGUE DU MONDE ANGLOPHONE													
UE	S2	GOVERNMENT AND POLITICS OF COMMON LAW COUNTRIES (en anglais)				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Government and politics of common law countries CM	21				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5h	Écrit	1H
Matière	S2	Government and politics of common law countries TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	COMPARATIVE LAW:INTRODUCTION TO LEGAL SYSTEMS OF COMMON LAW COUNTRIES (en Anglais)				4	4	Oui	Oui			Écrit	1.5h	Écrit	1H
Matière	S2	Comparative law: Introduction to Legal Systems of Common law Countries CM	21				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5h	Écrit	1H
Matière	S2	Comparative law: Introduction to Legal Systems of Common law Countries TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		Oral			
UE	S2	ENGLISH CRIMINAL LAW AND PROCEDURE	15			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES VIVANTE 2 (espagnol, italien ou allemand)		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													

LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit français et droit anglo-saxon									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 4	147	78		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT ADMINISTRATIF 2				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT GENERAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE SPECIALISATION EN DROIT ET LANGUE DU MONDE ANGLOPHONE													
UE	S2	ANGLO-SAXON JURISPRUDENCE				3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglo-Saxon jurisprudence CM	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
	Oral											30 MINS			
Matière	S2	Anglo-Saxon jurisprudence TD		12			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	SKILLS IN EUROPEAN LEGAL CULTURES	15			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT ANGLAIS: LAW OF TORT 1ERE PARTIE LAW OF TRUSTS 2EME PARTIE				5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit anglais CM	24				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Anglais TD		12			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES VIVANTE 2 (espagnol, italien ou allemand)		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
BONIFICATIONS (voir annexe)															

LICENCE 3		DROIT												1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit français et droit anglo-saxon												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Mobilité : en fonction de l'établissement d'accueil																		